



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 23 février 2026

Communiqué de presse

Mise en œuvre du fonds d'urgence exceptionnel relatif au soutien de la filière céréalière et protéagineuse

Face à la crise de la filière céréalière et protéagineuse, le gouvernement a mis en œuvre un fonds national exceptionnel pour soutenir les exploitations de cette filière. Il est composé de 35 M€ d'aides directes, et de 5 M€ de contribution supplémentaire au fond d'allègement de charges sociales.

Le comité départemental d'expertise, dont la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles font partie, a finalisé le 13 février le dossier à compléter en Tarn-et-Garonne.

Les dossiers ont été adressés le 17 février, par mail, aux exploitants susceptibles d'être éligibles compte tenu ;

- de leur surface d'exploitation (plus de 20 ha),
- de leur spécialisation en céréales et protéagineux (60 % de superficie concernée) en excluant les situations avec plus de 10 % de superficie en arboriculture et maraîchage, et les éleveurs.

Les imprimés sont à retourner d'ici le 15 mars, accompagnés des justificatifs d'Excédent Brut d'Exploitation (dernier connu et les 5 précédents) et d'un RIB.

Seuls les dossiers justifiant d'une perte d'EBE d'au moins 20 % par rapport aux 5 années précédentes seront retenus.

Les modalités d'attribution du fonds feront l'objet d'un échange en comité départemental d'expertise, dans l'objectif de cibler les exploitations les plus en difficulté.

Les paiements interviendront ensuite rapidement.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la DDT :

Tel : 05 63 22 23 45

Mail : fonds-urgence-cereales@tarn-et-garonne.gouv.fr